meilleurs effets. Depuis l'union, il y a eu entre les deux races dans le Bas-Canada une entente cordiale qui a produit les plus heureux résultats: tout le monde sait cela. Appartenant à des races différentes, professent des religions différentes aussi, nous avons été en rapports constants et nous avons appris à nous respecter les uns les autres. Nous ne cherchons point à empiéter sur nos droits réciproques; nous n'avons point de différends de religion et de race qu'on pour-Nous rait supposer fréquents parmi nous pouvons nous féliciter de cet état de choses qui maintenant est bien établi parmi nous. (Ecoutez!) Mais si la minorité anglaise perdait confiance en la majorité française dans la législature locale, et si la minorité française ne voulait pas se fier à la majorité anglaise dans la législature générale, comment pourrait fonctionner la confédération? (Ecoutez!) On ne saurait nier que la plus parfaite confiance existe des deux côtés; et cette confiance ne sera point trompée ni dans le parlement fédéral ni dans la législature locale. (Ecoutez!) J'espère que cette confiance mutuelle nous permettra d'agir sagement et à un point de vue élevé si d'un côté ou de l'autre nos droits sont mis en question—si jamais telle chose arrive, -dans les législatures locales. Dans l'histoire des deux races, l'adoption de ce projet sera le gage de leur confiance mutuelle et inaltérable. Cette réciprocité est remarquable, et la postérité se rappellera avec orgueil l'époque où l'une des races n'hésitait pas à confier sa sûreté et ses intérêts à l'honneur de l'autre. De plus, cette confiance réciproque n'est point l'effet d'une commotion extraordinaire, elle a été produite par la connaissance que l'une des races a faite de l'autre en apprenant à la respecter (Ecoutez!) C'est parce que nous avons appris à nous respecter les uns les autres pour des raisons qui nous ont fait comprendre que l'attitude agressive d'un parti nuirait constamment à la sûreté générale. Je le demande à l'hon, président du conseil: si, dans les appels qu'ils nous a faits pendant dix ans, alors qu'ils combattait pour la représentation d'après la population, au lieu de demeurer sourds à sa voix énergique, nous nous étions unis à ceux de notre race et de notre croyance, les populations du Haut - Canada qui exigenient ce changement, où serait aujourd'hui notre union, je le lui demande? La défiance établie pour jamais entre les races française et anglaise aurait rendu parfaitement inutile

l'examen même du projet de l'union. (Ecoutez!) Les Canadiens-Français seraientils disposés aujourd'hui à s'en remet're à la législature générale et les Anglais du Bas-Canada pourraient ils avoir confiance dans le parlement local? Non; et plaise à Dieu que cette confiance réciproque entre deux races, dont la mission est si noble sur ce continent et qui sont menacées des mêmes dangers, puisse durer toujours! Plaise à Dieu qu'elle ne soit décruite ou interrompue par aucun acte de l'un ou l'autre parti, et si ultérieurement l'idée d'une tentative de cette nature venait jamais à se manifester, qu'il suffise pour arrêter toute agression de dire: "nous avions une confiance réciproque lorsque nous avons formé cette union; nous considérions nos droits comme sacrés, et notre honneur, notre bonne foi et notre intégrité sont en jeu dans le maintien de nos engagements "! (Ecoutez!) Nous traversons une ère de notre histoire dont le souvenir sera cher à nos descendants et pourra suffire à empêcher les tentatives dont je viens de parler. Persuadés que nos concitoyens français ont pleine et entière confiance en nous, je crois que nous, anglais, ne devons pas rester en arrière sous ce rapport. La minorité n'a pas lieu de craindre une agression, le passé nous dit assez ce que seront les relations des deux races dans l'avenir. Mais si fort que soit, dans notre convention, ce sentiment de confiance réciproque, j'ai été heureux d'entendre mon hon, ami le procureur général du Bas-Canada qui représente la majorité française, et l'hon ministre des finances représentant la majorité anglaise du Bas-Canada, nous prouver qu'ils ont pris les précautions les plus minutieuses pour assurer aux deux races la sauvegarde de leurs droits. (Ecoutez!) Ce point a été conscienciousement étudié et, avec les mêmos garanties dans l'avenir que par le passé, ni l'une ni l'autre race n'a rien à craindre de la législature locale ni du parlement fédéral. (Ecoutez!) Telle est la confiance mutuelle que nous avons tous comme membres de cette chambre : mais en rédigeant ces résolutions on a dû songer à maintenir ce sentiment chez le peuple. Je dirai au gouvernement que les pouvoirs doivent être distribués, et les réserves faites, de manière à se recommander au peuple du pays en général, car on ne peut imposer un nouvel ordre de choses, une nouvelle existence politique, au peuple, qu'avec son assentiment.

L'Hon. M. HOLTON—Ecoutez! écoutez